

Arrêté N°30-2022-10-054

Portant état définitif des candidatures enregistrées à la Sous-préfecture du Vigan
pour le premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire
du 6 novembre 2022

commune de LES PLANTIERS

La Sous-préfète du Vigan,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L 225-4 et R 28,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires aux 15 et 22 mars 2020 portant convocation des électeurs ;

Vu les démissions de quatre (4) conseillers municipaux entraînant la perte par le conseil municipal du tiers de ses membres ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2022-09-052 du 22 septembre 2022 fixant la date de l'élection municipale partielle complémentaire de LES PLANTIERS, portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt des candidatures ;

Vu les candidatures régulièrement déposées à la Sous-préfecture du Vigan ;

Sur proposition de la Sous-préfète du Vigan,

ARRÊTE

Article 1 :

L'état définitif des candidatures enregistrées à la Sous-préfecture du Vigan pour le premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire du 6 novembre 2022 de la commune de LES PLANTIERS, afin d'y pourvoir QUATRE (4) sièges de conseiller municipal, est le suivant :

- BENAROUS FRAPPART Christophe
- DELPORTE Fabien
- FAYOLLET Fabien
- FIRMIN Nicolas
- LEGRAND Benjamin
- ODDOS Robert
- ROTGER Gérard
- STEINER Nicole

Article 2 :

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étant élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, les candidatures sont présentées par ordre alphabétique des candidats.

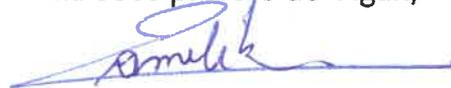
Article 3 :

- le secrétaire général de la Sous-préfecture du Vigan,
- la commune de LES PLANTIERS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, inséré sur le site internet de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) et affiché aux emplacements habituels dans la commune de LES PLANTIERS.

Le Vigan, le 20 octobre 2022.

La Sous-préfète du Vigan,



Saadia TAMELIKECHT.